ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 31104

Texte de la question

M. Jean Jacques Vlody interroge Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, chargée de la réussite éducative, sur les mesures spécifiques à adopter afin de favoriser la réussite éducative des élèves sur l'île de La Réunion. À La Réunion, comme dans l'ensemble des territoires et départements d'outre-mer, l'école souffre de difficultés particulières. Les évaluations nationales, placent avec constance ces académies, et singulièrement celle de La Réunion, en queue de classement. Or le taux d'échec scolaire que connaît le département (les évaluations en classe de CM2 sont situées 10 points en dessous de la moyenne nationale) est, études à l'appui, partiellement le résultat d'une non prise en compte du fait que le créole est la première langue des enfants. En effet, le créole est la langue régionale la plus pratiquée de France, avec environ 80 % de la population réunionnaise qui le considère comme sa première langue maternelle. Pourtant, l'enseignement du français à l'école à La Réunion est la simple reproduction des méthodes pédagogiques pratiquées dans l'Hexagone. Un amendement, adopté en première lecture du projet de loi sur la refondation de l'école à l'Assemblée nationale, va dans le sens d'une meilleure prise en compte de cette réalité linguistique, afin de lutter efficacement contre l'échec scolaire et d'améliorer la maîtrise du français. L'article L. 321-4 du code de l'éducation prévoit désormais l'application d'approches pédagogiques spécifiques dans l'enseignement oral et écrit et de la lecture en milieu créolophone. De même, les futures écoles supérieures du professorat (ESPE) se voient confier la mission d'offrir des formations aux approches pédagogiques spécifiques susmentionnées (alinéa 56 du rapport annexé, article 1er de la loi sur la refondation de l'école). Il souhaiterait connaître les modalités précises de mise en œuvre concrète de cet engagement législatif dans l'offre des formations qui seront dispensées au sein des ESPE. Il souhaiterait également savoir comment cette reconnaissance de la réalité linguistique des territoires ultramarins se traduira dans l'enseignement du français à partir de la rentrée prochaine.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la « Refondation de l'Ecole », diverses mesures ont déjà été mises en oeuvre par l'académie afin de favoriser la réussite éducative des élèves réunionnais : à l'école, scolarisation des enfants de moins de trois ans et mise en place de 88 maîtres supplémentaires dans le cadre du dispositif « plus de maîtres que de classes ». La Réunion est l'académie qui consacrera le plus de moyens à ce dispositif à la prochaine rentrée scolaire. Par ailleurs, l'accompagnement des communes est soutenu pour le passage aux nouveaux rythmes scolaires. Au collège, il s'agira d'améliorer la construction des compétences du socle pour tous les élèves par un travail spécifique de consolidation des acquis à l'école primaire et par une prise en charge optimisée de la difficulté scolaire avec le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE). Par ailleurs, une politique d'orientation active de suivi personnalisé des élèves au collège et au lycée permettra une réelle différenciation des parcours afin d'améliorer les taux de passage en seconde et le taux d'accès au baccalauréat. La lutte contre l'illettrisme, grande cause nationale, et la lutte contre le décrochage scolaire avec la mise en place des réseaux FOQUALE et le développement de micro-lycées permettront à La Réunion, comme en métropole, le suivi des élèves les plus fragiles. L'ouverture de sept ULIS supplémentaires en collège à la prochaine rentrée permettra

d'accueillir les élèves en situation de handicap. Enfin, la formation des personnels dans la nouvelle Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) au numérique et par le numérique permettra d'améliorer les pratiques pédagogiques des enseignants. S'agissant plus spécifiquement de la prise en compte des réalités socio-linguistiques de La Réunion, l'académie a d'ores et déjà mis en place quatre dispositifs complémentaires : l'enseignement du français en milieu créolophone, l'enseignement de la langue vivante régionale, la sensibilisation et la valorisation de la langue et de la culture régionales et l'enseignement bilingue. Ces dispositifs proposent notamment : - une réflexion multi-linguistique adaptée au niveau des élèves : dix-neuf classes bilingues et plus de deux cent enseignants habilités sont en place ; - une reconnaissance différenciée des deux langues ; - une valorisation du patrimoine linguistique et culturel. Il est cependant nécessaire aujourd'hui de mettre en oeuvre un volet formation s'adressant non plus à un nombre limité d'enseignants intéressés mais à l'ensemble des enseignants exerçant dans l'académie. Conformément aux recommandations du cahier des charges en vue de l'accréditation de l'ESPE, l'académie met l'accent sur les spécificités de l'enseignement en milieu créolophone. A ce titre, dans le tronc commun qui sera mis en oeuvre, l'ensemble des futurs enseignants recevront, quelle que soit leur spécialité, une formation permettant une approche spécifique de l'enseignement oral et écrit et de la lecture sous la forme d'un module intitulé « Eléments transversaux relatifs au contexte réunionnais ». Ce module abordera successivement : - l'histoire du système éducatif à La Réunion ; - la situation socio-linguistique réunionnaise et ses conséquences didactiques ; - les différentes cultures et les contacts culturels ; - la sociologie de la société réunionnaise et des publics scolaires. D'une durée de soixante heures, ce module donnera ainsi aux futurs enseignants les outils nécessaires qui leur permettront d'aborder de manière contextualisée l'enseignement qu'ils auront à dispenser. Il ne manquera pas, dans ces conditions, de favoriser la réussite éducative des élèves de l'académie, avec l'ensemble des mesures décrites.

Données clés

Auteur : M. Jean Jacques Vlody
Circonscription : Réunion (3e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 31104
Rubrique : Outre-mer
Ministère interrogé : Réussite éducative
Ministère attributaire : Réussite éducative

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 2 juillet 2013, page 6844
Réponse publiée au JO le : 7 janvier 2014, page 288